



ASSOCIATION DES JEUNES EXPERTS SUR LES QUESTIONS FONCIERES

ASSOCIATION OF YOUNG EXPERTS ON LAND ISSUES

N°022/RD/LOI/SASC/Bos

N° 014 /RANMARCDVRFRFI/AJEF/SG /2024

**RAPPORT DE L'ATELIER NATIONAL MULTI-ACTEURS
RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES DIRECTIVES
VOLONTAIRES DES RÉGIMES FONCIERS
POUR UNE RÉFORME FONCIÈRE INCLUSIVE**



Par :

Dr François Landry BIYO'O ZOA

Président de l'AJEF

Yaoundé, du 29 au 30 octobre 2024



SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX.....	3
1.LA CEREMONIE D’OUVERTURE DU 29 OCTOBRE 2024, A L’HOTEL HILTON DE YAOUNDE.....	4
2.EXPOSES SUR DIVERS THEMATIQUES FORTES SE RAPPORTANT AU THEME CENTRAL DE L’ATELIER, LES 29 ET 30 OCTOBRE 2024	5
3.LES TRAVAUX DANS LES ATELIERS, RESTITUTIONS ET RECOMMANDATIONS, LES 29 ET 30 OCTOBRE 2024	5
4.PRISE EN COMPTE DES DIRECTIVES VOLONTAIRES (FORCES ET FAIBLESSES) DANS LA REFORME FONCIERE AU CAMEROUN.....	7
5. LES DIRECTIVES VOLONTAIRES ET LEUR UTILITE DANS LE PROCESSUS INCLUSIF D’ELABORATION D’UNE POLITIQUE FONCIERE NATIONALE	9
6. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET RECOMMANDATIONS POUR LE COMITE MULTI-ACTEURS	11
7. ANALYSE FORCE – FAIBLESSES – OPPORTUNITIES - MENANCES DE LA POLITIQUE FONCIERE INCLUSIVE AU CAMEROUN.....	17
8. LA CEREMONIE DE CLOTURE FINALE, QUI S’EST DEROULEE LE 30 OCTOBRE 2024, A L’HOTEL HILTON.	19



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse des travaux du groupe.....	7
Tableau 2: Synthèse des travaux du groupe.....	9
Tableau 3: Les catégories d'acteurs (suite).....	12
Tableau 4: Les catégories des acteurs (suite).....	13
Tableau 5: Les catégories des acteurs (suite).....	14
Tableau 6: Les catégories des acteurs (suite).....	15
Tableau 7: Synthèse des travaux du groupe	17
Tableau 8: Recommandations clés pour la semaine du foncier :	20



L'année 2024, du **29 au 30 octobre**, s'est tenue l'« **Atelier National Multi-Acteurs Renforcement des Capacités sur les Directives Volontaires des Régimes Fonciers pour une Réforme Foncière Inclusive** », sous la coordination de la **Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)**, du **Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF)** et de la **GIZ**, à l'**Hôtel Hilton de Yaoundé**. Cet événement a été un cadre d'échange, de partage d'expérience, de réflexion et surtout de propositions fortes. Ce grand moment de réflexion, entre experts du secteur foncier privé, universitaires, chercheurs, hauts responsables d'administrations, leaders communautaires, femmes, jeunes, etc. a permis à tous ses distingués invités et participants de s'asseoir autour des tables et de discuter sur des sujets divers ayant trait au foncier.

Ainsi, quatre (04) temps forts auront marqué ces assises.

- ☞ Premièrement, la cérémonie d'ouverture du 29 octobre 2024, à l'hôtel Hilton de Yaoundé, présidé par le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- ☞ Deuxièmement, des exposés sur des thématiques fortes dans le but de renforcer les capacités des multi-acteurs sur les directives volontaires des régimes fonciers pour une réforme foncière inclusive, suivis des échanges et discussions entre les parties prenantes, les 29 et 30 octobre 2024 ;
- ☞ Troisièmement, les travaux dans les ateliers, restitutions et recommandations, les 29 et 30 octobre 2024 ;
- ☞ Quatrièmement, la cérémonie de clôture finale, qui s'est déroulée le 30 octobre 2024, à l'hôtel Hilton.

1. La cérémonie d'ouverture du 29 octobre 2024, à l'hôtel Hilton de Yaoundé

Parlant en premier de la cérémonie d'ouverture de l'**Atelier National Multi-Acteurs Renforcement des Capacités sur les Directives Volontaires des Régimes Fonciers pour une Réforme Foncière Inclusive** du **29 octobre 2024**, plusieurs allocutions ont été prononcées par les personnalités dans l'ordre ci-après : Monsieur le **représentant Adjoint de la FAO au Cameroun** ; Monsieur le **Représentant de l'Union Européen** ; Monsieur le **Représentant Résident de la GIZ** ; enfin son excellence Henri EYEBE AYISSI, (Ministre des Domaines du Cadastre et des Affaires Foncières).



2. Exposés sur divers thématiques fortes se rapportant au thème central de l'Atelier, les 29 et 30 octobre 2024

Le deuxième temps fort de l'Atelier a été incontestablement réservé aux exposés sur des thématiques fortes dans le but de renforcer les capacités des acteurs sur les directives volontaires des régimes fonciers pour une réforme foncière inclusive. Dans cette seconde phase, divers exposés ont été présentés. Notamment :

- Présentation par Dr Ingeborg Gaaede (Spécialiste en gouvernance foncière, FAO), du projet sous-régional : « *Améliorer la gouvernance foncière et réduire les conflits liés à la transhumance transfrontalière en République du Tchad, en République du Cameroun et en République Centrafricaine*. Ce projet intervient dans le cadre de la mise en œuvre des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers », Hilton Hôtel, 29 Octobre 2024 ;
- Présentation par Mme KAMGANG Constante Clarisse (Chef de la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération/MINDCAF) sur : **la reconnaissance des droits fonciers coutumiers et des droits d'utilisation des terres en lien avec les Directives volontaires au Cameroun, Hilton Hôtel, 29 Octobre 2024 ;**
- Présentation par Dr Ingeborg Gaaede (Spécialiste en gouvernance foncière, FAO), du Projet d' « **Appui à l'élaboration de la Politique Foncière du Tchad** », Atelier de validation du Plan d'Actions prioritaire de la politique foncière nationale du Tchad. Vers des politiques foncières inclusives : Leçons apprises, , **Hilton Hôtel, 29 Octobre 2024 ;**
- Présentation par Dr Ingeborg Gaaede (Spécialiste en gouvernance foncière, FAO), de la feuille de route de l'atelier de Douala de juillet 2024, placé sous le thème « **Le processus des réformes foncières au Tchad, au Cameroun et en RCA** », **Hilton Hôtel, 29 Octobre 2024 ;**
- Présentation par Dr Samuel NGUIFFO (Secrétaire Exécutif, CED), « **Des directives volontaires, un outil d'aide au diagnostic et à la recherche de solutions aux défis fonciers** », **Hilton Hôtel, 30 Octobre 2024 ;**

3. Les travaux dans les ateliers, restitutions et recommandations, les 29 et 30 octobre 2024

Parlant des travaux d'atelier, quatre groupes ont été formés selon les axes thématiques choisis. Parmi lesquelles



- ✓ **Prise en compte des Directives Volontaires (forces et faiblesses) dans la réforme foncière au Cameroun ;**
- ✓ **Les Directives Volontaires et leur utilité dans le processus inclusif d'élaboration d'une Politique Foncière Nationale ;**
- ✓ **Cartographie des parties prenantes et recommandations pour le Comité multi-acteurs ;**
- ✓ **analyse Force – Faiblesses – Opportunités - Menaces de la politique foncière inclusive au Cameroun.**



4. Prise en compte des Directives Volontaires (forces et faiblesses) dans la réforme foncière au Cameroun

Groupe 1 : Comment les Directives Volontaires sont pris en compte (forces et faiblesses) dans la réforme foncière au Cameroun ?

Tableau 1: Synthèse des travaux du groupe

<p>Principe 1 : <i>Les détenteurs de droit fonciers légitimes et leurs droits sont-ils bien reconnus et respectés en République du Cameroun ?</i></p> <p>Note : x/10</p>		
<p>Raisons négatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le respect problématique des droits fonciers légitimes ; ✓ Droits fonciers légitimes non reconnus aux individus (droits coutumier africain) ; ✓ Droits fonciers légitimes non reconnus aux femmes (héritage culturel général) ; ✓ Multiplicité des sources de droits coutumiers (droit tributaire de l'ethnie). 	<p>Raisons positives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Les droits fonciers légitimes sont reconnus Prise en compte du PV familial dans les processus de succession ; ✧ Existence des 2 circulaires du MINDCAF du 09 Février 2024 sur la reconnaissance des droits coutumiers (CPDFC-AR) ; ✧ Existence des codes légitimes non-écrits localement reconnus. 	<p>Recommandations pour la politique foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Nécessité d'approfondir la réflexion sur la question des droits coutumiers, en vue d'une meilleure codification harmonisée.
<p>Principe 2. <i>Les droits fonciers légitimes sont-ils protégés contre les menaces et les violations en République du Cameroun ?</i></p> <p>Note : x/10</p>		
<p>Raisons négatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Les droits fonciers légitimes ne sont pas protégés contre les menaces et les violations ; ✧ Coexistence à approches mitigées du droit coutumier et du droit positif ; ✧ Corruption et trafic d'influence ; ✧ Droit foncier légitime non écrits exposant au caractère aléatoire dans son application. 	<p>Raisons positives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Les juridictions statuent généralement en faveur des victimes des abus, mais en se basant sur les mises en valeur (dédommagement) ; ✧ Prise en compte des conclusions du droit coutumier (conseil de famille, conseil de notable). 	<p>Recommandations pour la politique foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Que le droit foncier positif prenne en compte les éléments saillants du droit foncier légitime.
<p>Principe 3: <i>L'exercice des droits fonciers légitimes est-il promu et facilité en République du Cameroun ?</i></p> <p>Note : x/10</p>		
Raisons négatives	Raisons positives	Recommandations pour la politique foncière



<ul style="list-style-type: none"> ✧ L'exercice droits fonciers légitimes n'est pas promu ; ✧ Non existence d'un droit foncier légitime écrits et prenant en compte les contextes ; ✧ Faible collaboration avec les OSC locales dans le cadre des initiatives en lien avec le foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Les lettres circulaires du MINDCAF du 09 Février 2024 sont des actes de facilitation de l'exercice des droits fonciers légitimes ; ✧ Organisation par le MINDCAF des <i>cliniques juridiques</i> lors d'évènements tels que la JIF et celle femme rurale entre autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Appuyer la promotion du droit foncier légitime en vue de sa prise en compte par les différents acteurs du secteur foncier ; ✧ Renforcer la collaboration entre le MINDCAF et les OSC locales.
<p>Principe 4 : <i>En cas de violation les droits fonciers légitimes, donnent-ils accès à la justice en République du Cameroun ?</i></p>		
<p>Note : x/10</p>		
<p>Raisons négatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Limitation censitaire ; ✧ Antécédent de la famille plaignante dans le cas des sociétés traditionnelles hiérarchisées (système de caste au nord-Cameroun). 	<p>Raisons positives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Oui 	<p>Recommandations pour la politique foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Faciliter l'accès à la justice à travers la formalisation du fonctionnement du tribunal coutumier sur les questions en lien avec la violation des droits fonciers légitimes ; ✧ Sensibiliser les chefs traditionnels sur les questions d'équité.
<p>Principe 5 : <i>Les différends fonciers, les conflits violents et la corruption font-ils l'objet de mesures préventives en République du Cameroun ?</i></p>		
<p>Note : x/10</p>		
<p>Raisons négatives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Faible sensibilisation des autres acteurs ruraux du foncier ✧ Faible répression des violations des droits fonciers 	<p>Raisons positives</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Existence du numéro vert au MINDCAF ✧ Existence des institutions de lutttes contre la corruption ✧ La prise en compte de toutes les acteurs majeurs (chef de village et le notable du lieu de situation de la parcelle à immatriculer) dans les commissions consultatives 	<p>Recommandations pour la politique foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✧ Sensibiliser sur le foncier ✧ Renforcer les capacités des OSC et des acteurs ruraux (chefs traditionnels, notables, secrétaires de la CC, etc.) sur le rôle primordial qu'ils ont dans la procédure de sécurisation foncière



5. Les Directives Volontaires et leur utilité dans le processus inclusif d'élaboration d'une Politique Foncière Nationale

Groupe 2 : sur les Directives Volontaires et leur utilité dans le processus inclusif d'élaboration d'une Politique Foncière Nationale.

Tableau 2: Synthèse des travaux du groupe

N°	Résultats	Activités	Responsable	Période	Recommandations
	1-Mise en place d'une plateforme nationale multi-acteurs pérenne	1-Cartographie et analyse des parties prenantes	Coalition Foncière Nationale/CED/ILC	Oct-Nov 2024	1-1 Elaborer un document de synthèse d'analyse des parties prenantes à la mise en place et au fonctionnement de la plateforme multi-acteur (s'assurer de la représentativité des autres ministères au sein de la plateforme) ; 1-2 Soumettre le document au MINDCAF pour la prise en compte dans l'élaboration du Draft 0 des TdR de la plateforme ; 1-3 Intégrer un budget pour le fonctionnement de la plateforme au sein du MINDCAF pour la pérennité de la plateforme ; 1-4 Assurer la bonne coordination entre les activités de la CFN et les activités de la plateforme nationale ; 1-5 S'assurer que la plateforme multi-acteurs s'inscrit dans le cadre légal des formulations d'un document de politique sectorielle ; Etape 1 : Elaboration par le MINDCAF du draft 0 assorti d'un chronogramme de validation Etape2 : Partage et enrichissement par les autres acteurs Etape 3 : Validation et adoption par le Ministre 1-6 : Lancer officiellement la plateforme pendant la semaine du foncier
		2-Élaboration d'un draft 0 des TdR de la plateforme -Documentation des expériences de terrain des acteurs pertinents	MINDCAF	Nov 2024	
		3-Accompagnement pour la prise d'un arrêté de création de la Plateforme multi-acteurs		Nov 2024	
		4-Organisation de la « Semaine du foncier »	CED/CFN/MINDCAF/	Nov-Dec 2024	



	2-Construction des éléments d'une politique foncière nationale phase 1	5-Renforcement des capacités sur les VGGTs - Production des supports de communication sur les VGGTs (boîtes à images, guides, plaquettes, etc.) et formation)			2-1 : Elaboration d'une stratégie de communication globale ; 2-2 : Préciser le contenu du dialogue 2-3 : Date à clarifier (Nov ou Mars) 10-2 : Adapter au besoin
		6-Dialogue Parlement/Gouvernement sur les VGGTs	CED/REPAR	Mars-Avril 2025	
		8-Préparation et validation d'un rapport diagnostic sur la situation gouvernance foncière -Validation de la méthodologie		Dec-Jan 2025	
		9-Analyse approfondie des VGGTs en rapport avec la législation nationale (sur la base de l'analyse sommaire de 2022 par ILC)		Dec-Fev 2025	
	3-Elaboration participative d'un document de politique foncière nationale	Elaboration du draft 0 du document de politique foncière nationale	Plateforme Multi-acteurs	Mai 2025	S'assurer de la conformité processuelle du document de politique sectorielle au Cameroun)
		Organisation des consultations participatives		Juin 2025	



		Accompagnement à la validation technique du document de politique			
--	--	---	--	--	--

6. Cartographie des parties prenantes et recommandations pour le Comité multi-acteurs

Groupe 3 : Cartographie des parties prenantes et recommandations pour le Comité multi-acteurs

SYNTHESE DES TRAVAUX DU GROUPE

❖ PROPOSITION DES CATEGORIES D'ACTEURS FAISANT PARTIE DE L'ORGANE MULTIPARTITE

- **Les acteurs étatiques au niveau national**
- **Les acteurs au niveau régional**
- **Les acteurs de la société civile**
- **Les acteurs du secteur privé**
- **Les leaders communautaires**
- **Les partenaires au développement**
- **Les chercheurs**



Tableau 3: Les catégories d'acteurs (suite)

ACTEURS	RÔLES (ACTIFS PROACTIFS)	NOMBRE D'ACTEURS
Les acteurs étatiques au niveau national		
Présidence de la République	Institutions publiques centrales	01
Services du Premier Ministre		01
MINDCAF		03
MINADER		01
MINFOF		01
MINEPIA		01
MINEPAT		01
MINMIDT		01
MINAT		01
MINAS		01
MINDDEVEL		01
MINHDU		01
MINEPDED		01
INC		01
Assemblée Nationale		01
Sénat		01



Tableau 4: Les catégories des acteurs (suite)

LES ACTEURS AU NIVEAU RÉGIONAL			
	Les Conseils Régionaux	Collectivités territoriales décentralisées	03
	Les Conseils Municipaux/CVUC		03
LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE			
	CFN	Société civile, Plateforme des OSC travaillant sur les questions de gouvernance des terres et des autres ressources naturelles	06 (01 représentant d'ONG, 01 rep. jeunes, 01 rep. femmes, 01 rep. agriculteurs, 01, rep. PA, 01 rep. éleveurs)
LEADERS COMMUNAUTAIRES			
	Leaders communautaires	Représentants des communautés	03
	Chefferies traditionnelles		03



Tableau 5: Les catégories des acteurs (suite)

LE SECTEUR PRIVE			
	GIECAM	Secteur privé	01
	AGRO-INDUSTRIES		01
	INDUSTRIES EXTRACTIVES		01
	EXPLOITANTS FORESTIERS		01
CHERCHEURS			
	Anthropologue	Chercheurs	01
	Sociologue		01
	Economiste		01
	Juriste		01
	Géographe		01
Autre acteur pertinent : Ordre national des géomètres			TOTAL = 50



Tableau 6: Les catégories des acteurs (suite)

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS : OBSERVATEURS AVEC VOIE CONSULTATIVE		
GIZ	PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT	01
BM		01
ILC		01
RRI		01
FAO		01



❖ SUGGESTION SUR LA FORME DE L'ORGANE MULTI-ACTEURS

Organe flexible, souple et dynamique dans sa constitution et son fonctionnement

Avantage majeur : capacité de mobiliser facilement des appuis techniques et financiers de la part des partenaires au développement, sur les questions de gouvernance des terres et même des autres ressources naturelles.

Expérience du Sénégal : Plateforme nationale de Dialogue sur la Gouvernance Foncière (PNGF)

Présidence : Ministère en charge des questions foncières

Existence d'un Comité de pilotage (qui regroupe les différents collèges)

Secrétariat : Société civile

Membres : Toutes les parties prenantes de la gouvernance foncière au Sénégal (institutions étatiques, secteur privé, société civile)

Fonctionnement :

Stratégie pluriannuelle concourant à attirer l'appui des partenaires au développement

Plateformes au niveau local

Recherche permanent du consensus dans la prise de décision

Exemple : Madagascar emprunte la même voie sous leadership du Ministère des questions en charge des questions foncières



7. ANALYSE FORCE – FAIBLESSES – OPPORTUNITIES - MENACES DE LA POLITIQUE FONCIÈRE INCLUSIVE AU CAMEROUN

Groupe 4 : Analyse SWOT de la politique foncière inclusive au Cameroun

Tableau 7: Synthèse des travaux du groupe

N°	FACTEURS INTERNES		FACTEURS EXTERNES	
	Forces (F)	Faiblesse (F)	Opportunités (O)	Menaces (M)
1	Forte volonté politique	Faible coordination des sectorielles	Multiplicité des partenaires techniques et financiers engagés pour le soutien de l'élaboration d'une politique foncière inclusive	Non prise en compte des pratiques traditionnelles dans la formulation de la politique foncière
2	Ressources humaines compétente	Faibles capacités de certains acteurs (PRA, les femmes, jeunes) à se faire entendre	Existence de plusieurs initiatives pour une politique foncière inclusives	La corruption
3	Disponibilité d'un cadre juridique	Absence d'un cadre permanent de consultation des acteurs sur le foncier	Les Directive Volontaires (VGGT)	Contrôle des aspects stratégiques du pays par les PTF
4	Existence de documents stratégiques (Vision 2035, SND 30, CDN, PNACC, SDSR/PNIA, PNG, SSG, les produits du projet LandCam et autres études etc.)	Faible dialogue entre les sectorielles et les autres acteurs	Contexte international favorable à l'inclusivité (Cop, ODD, Agenda 2063 de l'UA)	Réticence de certains acteurs à l'élaboration d'une politique foncière inclusive
5	Existence d'un ministère en charge des questions foncières et domaniales porteur de l'élaboration d'une politique foncière inclusive et mobilisateur des acteurs	Complexité du cadre juridique pour plusieurs acteurs	Mise en œuvre de la décentralisation	Crises politiques et sécuritaires



6	Réforme foncière	Absence de consensus autour des orientations de la politique	Multiplicité et des besoins fonciers pour des usages multiformes	Les pratiques (us et coutumes) d'exclusion des femmes et les couches vulnérables
7		Faible budgétisation des actions d'élaboration/mis en œuvre de la politique foncière inclusive (budget de l'Etat)		Changements Climatiques
8				Les dynamiques transfrontalières



8. La cérémonie de clôture finale, qui s'est déroulée le 30 octobre 2024, à l'hôtel Hilton.

Elle s'est tenue à l'hôtel Hilton le 30 novembre 2024, lorsqu'il était 13 h 30 min. A la fin des travaux de l'atelier national multi-acteurs renforcement des capacités sur les directives volontaires des régimes fonciers pour une réforme foncière inclusive, les recommandations clés ci-après ont été formulées pour la semaine du foncier :



Tableau 8: Recommandations clés pour la semaine du foncier :

N°	Recommandations	Responsables	Partenaires	Périodes	Sources de financement projetées/
1	Mettre en place une plateforme multi acteur pour orienter l'élaboration d'une politique foncière inclusive et responsable	MINDCAF	FAO, GIZ, CED, CFN, ILC et autres ministères concernés	Novembre 2024	FAO, GIZ, BM, Budget de l'Etat
2	Enrichir le diagnostic sur l'élaboration du document de politique foncière responsable	FAO	GIZ, MINDCAF, CED, CFN, ILC	Novembre 2024 à Juin 2025	Budget de l'Etat, FAO, GIZ ,
3	Poursuivre l'élaboration d'un document de politique foncière nationale inspiré des directives volontaires des régimes fonciers, le Cadre et les Lignes Directrices pour les politiques foncières en Afrique	MINDCAF	FAO, GIZ, MINDCAF, CED, CFN ILC	Novembre 2024 à Novembre 2025	Budget de l'Etat, FAO, GIZ, BM
4	Les partenaires techniques et financiers doivent s'engager réellement dans l'accompagnement concerté des initiatives et des activités de la plateforme multi acteur pour l'élaboration d'une politique foncière nationale	MINDCAF	FAO, GIZ, BM, CED, CFN ILC	Novembre 2024 à Novembre 2025	Budget de l'Etat, FAO, GIZ, BM
5	Les services déconcentrés des différents ministères (MINDCAF, MINAT, MINEPAT, MINDEVEL, MINADER, MINEPIA, MINFOF, MINEDD, MINPROFF, MINMIDT, ...) doivent s'impliquer fortement dans l'élaboration des	MINDCAF	FAO, GIZ, BM, CED, CFN, ILC	Novembre 2024 à Novembre 2025	Budget de l'Etat, FAO, GIZ, BM
6	Améliorer la compréhension des défis fonciers auxquels les femmes sont confrontées et poursuivre la recherche des solutions notamment par le partage d'expériences sur les approches genre en matière de gestion des terres et des ressources naturelles (projet mis en œuvre au Cameroun et expériences internationales	MINDCAF	MINPROFF, FAO, GIZ, BM, CED, CFN, ILC; UN Femmes	Novembre 2024 à Novembre 2025	FAO, GIZ, BM

Fait à Yaoundé, le 02 novembre 2022